

# Les chemins en bordure de l'aérodrome servent toujours de décharge

Les dépôts sauvages dans les chemins qui bordent l'aérodrome sont un fléau que personne n'arrive à juguler. Il suffit de se rendre de Vendeville à Templemars par les chemins ruraux pour se rendre compte du problème.

**VENDEVILLE.** Au bout de la rue du Fort, en empruntant le pont qui enjambe l'autoroute, le promeneur découvre un spectacle attristant. Les restes d'un déménagement, dont un canapé, ont été jetés à partir du talus du pont et ont dévalé la pente. Nous approchons des bassins qui servent à débarrasser les eaux pluviales de l'autoroute des résidus d'hydrocarbures et de caoutchouc de pneus qui ne doivent en aucun cas polluer la nappe phréatique, car nous sommes dans la zone des champs captant, à protéger. Le spectacle dépasse l'imagination. Sur le bord du chemin, trois ou quatre trains de chenilles d'engins de chantier ont été abandonnés par un entrepreneur indélicat. Ce n'est pas du matériel de bricoleur du dimanche. Un peu plus loin, un amoncellement de débris bouche progressivement l'entrée de la station de traitement des eaux pluviales de l'autoroute. Les techniciens auront bien du mal à ouvrir les



Des chenilles d'engin de chantier côtoient du matériel de bricoleur du dimanche. Le problème persiste depuis des années...

portes en cas de problème. En poursuivant notre chemin, au croisement de la voie qui mêle de la Pissatière à Templemars, deux voies sont bouchées. Vers la Pissatière, un camion a déversé des tuiles et des briques sur les pavés.

« Vers la Pissatière, un camion a déversé des tuiles et des briques sur les pavés. »

Pas question d'aller vers le fort, un tas de matériaux, des portes de garage et des volets roulants, d'environ deux mètres de haut obstruent le chemin. Au-delà, ce même chemin est obstrué par des restes d'égavage sur cinquante mètres de long et un mètre cinquante de haut, déposés en février 2017, et jamais pris en charge. Cet élagueur a même pris soin de ne laisser au-

cun espace entre deux contenus de benne afin d'optimiser l'espace.

#### POINT MORT

En approchant de Templemars, un tas de matériaux de construction, dont des encadrements de fenêtre, a été déposé le long de la clôture de l'aérodrome. Certes, la mairie de Templemars a procédé à de nombreux nettoyages, cela n'a pas empêché un indélicat de déposer un beau tas de tôles Eternit, contenant de l'amiante, au bas du pont. Il a même pris le temps de les empiler soigneusement. Il a ainsi économisé le coût du traitement des déchets qui peut s'élever de 30 à 150 € par m<sup>3</sup>. En juin 2017, Frédéric Baillot, maire de Templemars, nous déclarait pourtant : « Nous nous sommes regroupés avec les communes voisines pour installer des barrières. Le triste spectacle que l'on découvre le long de ce chemin atteste qu'à ce jour, le problème reste entier. » ■ V. L. (CLP)

## 2019 célébrera-t-elle enfin l'année du Pont d'or ?

**BACHY.** Cela fait 14 ans que l'intercommunalité a imaginé installer une zone d'activité dans ce lieu-dit, à quelques centaines de mètres de la frontière. Mais, entre une course aux héritiers et un classement surprise de l'État, l'aménageur joue de malchance. Le maire, Philippe Delcourt, espère débloquer la situation cette année. Il vient d'écrire à la DREAL, le bras de l'État en région pour l'environnement, afin de contester le classement en zone humide de la ZAC. « Un nouveau texte du Conseil d'État de novembre 2018 impose une deuxième condition à un classement. Si les terrains sont gorgés d'eau, ils doivent désormais abriter une végétation typique, dominée par des plantes hygrophiles, pendant au moins une partie de l'année ».



En 2015, Philippe Delcourt espérait encore aménager la ZAC en 2016 ou 2017.

PHOTO ARCHIVES

En mettant en avant l'argumentation du Conseil d'État, Philippe Delcourt espère lever le dernier obstacle à l'aménagement de cette zone, dans les cartons depuis 2005 et qui aurait dû voir le jour en 2012. Le maire disposait d'une liste d'entreprises qui trépignaient pour s'y installer. Une première avarie avait retardé le projet : l'intercommunalité n'était pas propriétaire de l'ensemble. Une parcelle de 4 200 m<sup>2</sup>, en plein milieu de la ZAC, n'avait pu être achetée. En

fait, le notaire peinait à identifier les nombreux héritiers. Ils étaient 40 en 2015, ils seraient plus de 75 aujourd'hui, dont certains établis à l'étranger. « Je ne suis pas sûr qu'ils entreprennent les démarches nécessaires pour nous vendre leur propriété, vu le peu d'argent qu'ils vont en retirer », avance Philippe Delcourt. Le maire a donc décidé de ne pas l'urbaniser mais d'en faire un « espace vert, avec des bancs ». En espérant qu'il y ait des entreprises autour dès 2019. ■

#### DANS LES CARTONS DEPUIS... 2005

Philippe Delcourt, le maire de Bachy, fait valoir cette nouvelle condition pour un « déclassement » de la parcelle de 6 ha : « J'ai connu cette parcelle avec du blé, du maïs, de la betterave qui y poussaient, ce ne sont pas des végétations de zone humide », pointe l'élu.

**INITIATIONS GRATUITES**  
Du 14 au 31 janvier



Encadré par un moniteur, venez découvrir le PADEL !

Inscriptions :  
[www.padel-attitude.com](http://www.padel-attitude.com)  
[contact@padel-attitude.com](mailto:contact@padel-attitude.com)  
03 20 90 61 85

87, rue Gustave-Delory  
**LESQUIN**